



## CAC 40 : dette globalement stable pour les passifs sociaux de la cote



Publié le 19/06/2024 à 17h47 Alternatives Analyse

La dette de retraite moyenne par groupe a cependant progressé, à 4,4Mds€ en 2023 contre 4,3Mds€ en 2022.

Crédit photo © Boursier.com

En dépit des craintes suscitées par la réforme des retraites, l'édition 2024 du Baromètre des Avantages Sociaux du CAC 40, publié par le cabinet de conseil Galea EPS, révèle une relative stabilité de la dette des entreprises liée aux passifs sociaux (engagements de retraite, indemnités de fin de carrière, médaille du travail...). Cette enquête relève toutefois de fortes disparités entre les groupes de la cote.

Les principaux indicateurs de l'étude montrent une stabilité du poids des régimes. Les taux d'actualisation, qui servent à provisionner les dettes, avaient été stables dans le courant de l'année, mais ont brusquement chuté en fin 2023. Cependant, la baisse de 60bp concentrée en décembre était corrigée dès le mois de mai 2024, ramenant les engagements à un niveau comparable à celui du 1er janvier 2023.

Le montant cumulé des dettes d'entreprise liées aux passifs sociaux est en hausse en fin 2023 (+2,5%). Il s'élève à fin 2023 à 176,3 Mds€, contre 172 Mds€ au 31 décembre 2022 sur le même périmètre.

Engagements de retraite record chez Pernod Ricard

**Cette légère hausse cache cependant de grandes disparités au sein des groupes avec des variations de dettes de retraite allant de -24% à +184%** et une dette moyenne par groupe en hausse, à 4,4Mds€ en 2023 contre 4,3Mds€ en 2022.

L'engagement moyen par salarié est compris entre 10/15K€ pour 20 groupes, mais à environ 40 K€ pour 9 groupes. Pernod Ricard se démarque avec des engagements à 173K par salarié !

*A lire aussi...*

Le pourcentage du résultat net (en valeur absolue) consacré au financement du coût des engagements de retraite passe de 3,5% à 4,2% en 2023. Il est inférieur à 5% du résultat net pour 27 groupes et supérieur à 40% du résultat net pour deux groupes : Thalès et Alstom.



read\_actualites]" id="18f5b78c">

Le pourcentage du résultat net (en valeur absolue) consacré au financement du coût des engagements de retraite passe de 3,5% à 4,2% en 2023. Il est inférieur à 5% du résultat net pour 27 groupes et supérieur à 40% du résultat net pour deux groupes : Thalès et Alstom.

**Les provisions d'engagements de retraite représentent à fin 2023 en moyenne 3,7% des capitaux propres des groupes du CAC 40, soit +0,3 point par rapport à 2022.**

Pour Thalès et Engie, elles représentent respectivement 22,2% et 14,6% des capitaux propres, mais moins de 1% pour Crédit Agricole, Kering, LVMH, Pernod Ricard et Unibail-Rodamco-Westfield.

RSE : la réforme des retraites évoquée dans plus d'un rapport sur deux

Pour la première fois, l'étude Galea EPS s'est également penchée sur le volet extra-financier/RSE des rapports annuels.

- **27 groupes sur 40 évoquent la réforme des retraites** dans leur Document d'enregistrement universel (pour plus de la moitié d'entre eux, elle n'a pas eu d'impact significatif en termes d'engagements sociaux sur l'année 2023).
- Les **aménagements de fin de carrière** sont évoqués par près de la moitié des groupes, de manières multiples. Ils mettent notamment en avant des mesures de préretraite ou de temps partiel, et des actions de mécénat de compétences et de maintien dans l'emploi.
- **La qualité de vie ou le bien-être au travail sont évoqués par la quasi-intégralité des entreprises** : 36 sur 40 mettent en place des programmes et actions afin de promouvoir la santé physique et mentale. Ils sont articulés autour de la prévention, de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, ou encore de la gestion du stress. Le **taux d'absentéisme**, publié dans 26 rapports, se situe entre 1,3% et 6,5%. Une moyenne de 3,1% pour les sociétés ayant communiqué leurs chiffres.
- **Les index d'égalité hommes-femmes** au sein des entreprises du CAC 40 sont principalement compris entre 82 et 99. La note moyenne est de 88/100 comme en 2023, et 2% des entreprises atteignent la note maximale de 100/100.
- Enfin, en matière de **risques climatiques**, la plupart des groupes présentent une cartographie des risques liés au climat : ils indiquent suivre les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). Ils "mentionnent" notamment leurs actions pour limiter la consommation énergétique, privilégier les énergies renouvelables, et compenser l'émission de carbone. C'est la dernière année où les groupes peuvent se contenter de simplement évoquer leurs actions, observe Galea EPS, puisqu'à partir de 2025, ils devront se plier aux contraintes du reporting CSRD. Les premiers reportings CSRD constitueront un défi dans la collecte et l'analyse des données propres à l'activité anticipe Charline Ballot, actuaire et manager de Galea, qui a conduit l'étude.

©2024 Boursier.com

